

APPEL À PROJETS : IMPULSION À LA RECHERCHE



— FILIÈRE SANTÉ MALADIES RARES —

Règlement de l'appel à projets 13 janvier 2025

Cet appel à projets est initié par OSCAR, filière de santé des maladies rares de l'os, du calcium et du cartilage. Il vise à encourager les domaines de la **recherche fondamentale, translationnelle, clinique**, ainsi que des projets en **sciences humaines et sociales** en lien avec les **pathologies rares de la filière**, y compris celles présentant des **atteintes dentaires**.

Article 1. Conditions de candidature

1.1 - Critères d'admissibilité des candidats

Seuls les membres des laboratoires et des centres de référence (CRMR) et de compétence (CCMR) partenaires de la filière OSCAR peuvent candidater à cet appel à projets.

Chaque projet devra être porté par une personne physique au sein d'un laboratoire ou d'un centre de référence ou de compétence.

Les doctorants ou post-doctorants peuvent être porteurs de projet.

1.2 - Critères d'admissibilité des projets

Pour être admissible, le projet de recherche présenté doit :

- Concerner **une ou plusieurs des pathologies rares** de la filière OSCAR.
- Impliquer **un site** (avec la justification d'une perspective collaborative) ou **plusieurs sites** différents, partenaires de la filière.
- Proposer un **plan de financement** détaillé sur une durée inférieure ou égale à 24 mois.

Article 2. Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra inclure :

1. Le **formulaire de candidature** (téléchargeable sur le site de la filière OSCAR).
2. Une **présentation scientifique** structurée du projet (4 pages maximum, Arial 11, interligne double), soutenue par une bibliographie de 25 références maximum.
3. Un **CV court** du porteur de projet (1 page).
4. Un **courrier d'accord** de la direction de l'établissement pour la mise en place d'une convention de financement, si vous optez pour cette modalité de financement (cf. Article 4.2)

Le **formulaire de candidature** comporte plusieurs éléments :

- ✓ Titre du projet
- ✓ Présentation du CCMR/CRMR/laboratoire candidat porteur du projet
- ✓ Présentation du/des partenaire(s) si applicable
- ✓ Résumé du projet (350 mots maximum ; 10 mots clefs)
- ✓ Durée du projet
- ✓ Intérêts/retombées attendues du projet pour les maladies rares de l'os, du calcium et du cartilage
- ✓ Budget prévisionnel détaillé
- ✓ Accord de la direction du laboratoire de recherche et/ou du responsable du centre de référence ou compétence, et du chef de service
- ✓ Noms et coordonnées de 3 experts reconnus de la thématique (français)

Le dossier devrait être retourné, complété avant la date limite de dépôt des candidatures (cf. Article 5) à la filière OSCAR par mail aux adresses suivantes : yahya.debza@aphp.fr ; meryem.sarihassoun@aphp.fr ; filiere.oscar@aphp.fr

Une confirmation de réception vous sera envoyée.

Toute candidature incomplète ou non conforme sera considérée comme irrecevable et ne sera pas examinée par le jury.

Article 3. Sélection des lauréats

3.1 - Critères d'évaluation

Toutes les candidatures déposées respectant les critères d'admissibilité seront évaluées par des rapporteurs externes selon les critères suivants : originalité et pertinence du projet, objectifs et impact potentiel pour les patients, renommée des partenaires et collaboration inter-structures, budget détaillé et faisabilité du calendrier.

Les porteurs de projet recevront une fiche d'évaluation et auront un droit de réponse selon le calendrier défini.

Par la suite, le groupe de travail « *GT3 Recherche et Europe* » se réunira et étudiera l'ensemble des fiches d'évaluations fournies par les rapporteurs afin de sélectionner les projets lauréats, qui seront soumis au COPILS de la filière pour décision finale.

3.2 - Annonce des résultats

Le classement établi par le COPILS restera confidentiel et les résultats des projets sélectionnés seront annoncés en juin.

Leur présentation officielle aura lieu lors du **symposium scientifique ESPE-OSCAR le 18 septembre 2025 à Paris**. La présence des porteurs de projets lors de cet événement est obligatoire.

Les porteurs des projets seront informés, en amont, par mail de la décision du jury.

3.3 - Composition du jury

Le comité d'évaluation est composé des experts de la filière OSCAR parmi lesquels : des membres du groupe de travail « *GT3 Recherche et Europe* », ainsi que toute personne qualifiée, mandatée à cet effet par le COPILS de la filière.

Article 4. Dotation et modalités de financement

4.1 - Dotation

Cet appel à projets permettra de financer :

- **Un projet pour 15.000 €** impliquant **un seul site** (justification de perspective collaborative requise).
- **Un projet pour 20.000 €** impliquant **au moins deux sites**.

Le nombre de lauréats sera ajusté en fonction du budget global disponible.

Chaque dotation pourra couvrir tout ou partie du budget demandé en fonction de la pertinence de celui-ci.

Un seul projet par CRMR/CCMR/laboratoire pourra être retenu.

4.2 - Modalités de financement

Le financement sera versé via des conventions entre l'Hôpital Bicêtre AP-HP.Université Paris Saclay et la structure d'accueil du porteur du projet lauréat.

Les fonds pourront couvrir :

- ✓ Matériel/équipement scientifique ou médical.
- ✓ Consommables et petits matériels.
- ✓ Personnel (ARC, TEC, etc.).
- ✓ Prestations de services nécessaires au projet.
- ✓ Déplacements liés au projet.
- ✓ Financement d'un étudiant en master.

La filière ne pourra en aucun cas verser directement une bourse de recherche, un salaire ou toute autre rémunération au porteur du projet ni à une autre personne. Il lui sera également impossible de rembourser des achats ou prestations déjà réalisés.

4.3 - Conditions de financement

L'attribution du financement via une convention est conditionnée par l'accord de l'établissement d'accueil du porteur du projet lauréat pour la mise en place d'une dite « **convention de financement** ».

4.4 - Co-financements

Les co-financements devront être déclarés dans le dossier ou dès qu'ils sont obtenus.

Article 5. Calendrier de l'appel à projets

Lancement	Dépôt de Dossier	Publication des résultats
13 janvier 2025	31 mars 2025	18 septembre 2025

Article 6 - Engagements des lauréats

Chacun des porteurs de projets lauréats s'engage à :

- Fournir un rapport d'avancement du projet à un an au « *GT3 Recherche et Europe* » et au COPILS.
- Présenter les résultats de son projet lors de la Journée recherche ou de la Journée nationale de la filière suivant la date de finalisation du projet.
- Informer la filière OSCAR de tout co-financement envisagé ou obtenu (nom du financeur, montant).
- Prévenir la filière OSCAR dans les plus brefs délais en cas de changement dans la mise en place du projet.
- Fournir les pièces demandées par la filière OSCAR (descriptif du projet, devis, factures, etc.).
- Indiquer sur son projet, et tous les documents s'y rapportant, le soutien de la filière OSCAR (nom, logo), mentionner la filière OSCAR dans la signature des documents/articles en rapport avec les résultats du projet.

Article 7 - Acceptation et modification du règlement

En soumettant une candidature, tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projets et accepte sans réserve l'ensemble de ses dispositions, comme indiqué par la signature du formulaire de candidature.

Toute modification éventuelle du calendrier de l'appel à projets sera communiquée :

- Directement aux candidats concernés.

- Par une publication sur le site internet de la filière OSCAR.
- Via la liste de diffusion officielle adressée à tous les membres et partenaires de la filière.